

RANDO COURSE DES CHOUETTES

2019

Saint-Geyrac



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Article 1 – Définition

La Rando-Course des Chouettes est un événement sportif et festif avec une marche non chronométrée de 4 km et deux courses non chronométrées de 4 et 6,5 km qui se déroulera le samedi 16 mars 2019 à Saint-Geyrac. L'objectif est de découvrir le plaisir de randonner ou courir en milieu naturel la nuit. L'événement étant inscrit dans la manifestation nationale de la Nuit de la Chouette 2019, il est aussi l'occasion de s'informer sur les Rapaces nocturnes qui peuplent notre territoire.

Article 2 – Organisateur

La Rando-Course des Chouettes est organisée par le Club Connaître et Protéger la Nature de Saint-Geyrac, sous l'égide de l'association Histoire et Culture du Pays de Reilhac spécialisée dans l'organisation d'animations d'éducation à l'environnement et au développement durable au sein de la Maison de la Nature de Saint-Geyrac.

Article 3 – Parcours

Les itinéraires sont communiqués lors de l'accueil des participants. Ils empruntent des chemins de randonnée balisés avec une signalétique réfléchissante. Il est cependant nécessaire d'être vigilant sur les conditions de terrain pour ces parcours en milieu naturel.

1. Rando des Hulottes—Départ entre 19h30 et 19h45

Le parcours se réalise en marchant sur un itinéraire de 4 km de manière individuelle ou collective. Des temps de pause peuvent permettre d'écouter ou d'observer la présence de la faune nocturne.

2. Rando des Effraies—Départ entre 20h et 20h15

Le parcours se réalise en courant et en marchant si besoin sur un itinéraire de 4 km de manière individuelle ou collective. Des temps de pause peuvent permettre d'écouter ou d'observer la présence de la faune nocturne.

3. Rando des Chevêches—Départ entre 20h30 et 20h45

Le parcours se réalise en courant sur un itinéraire de 6,5 km de manière individuelle ou collective.

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions se font de préférence sur la messagerie de la Maison de la Nature de Saint-Geyrac (adresse en fin de document) ou sur place à la Médiathèque-Maison de la Nature (Rez-de-Chaussée Mairie) le jour de la manifestation de 18h à 19h30 dernier délai.

Tarifs :

1. Rando des Hulottes

Inscription gratuite

La Rando des Hulottes obéit à la règle de gratuité des manifestations de la Nuit de la Chouette.

2. Rando-course des Chevêches et Rando-Course des Effraies

Inscription Famille : 5 € (jusqu'à 4 personnes) / 2€ par personne supplémentaire

Inscription Individuelle : 2 €

Pour ces deux Randos-courses, une collation avant départ est fournie à chaque participant inscrit au moment de l'enregistrement et du retrait des badges.

Article 5 – Conditions de participation

L'événement est ouvert à tous. Il est expressément indiqué que les personnes inscrites participent à l'événement sous leur propre et exclusive responsabilité. Les participants inscrits déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir sur l'ensemble de l'itinéraire choisi.

Participants mineurs : les participants mineurs inscrits s'ils ne sont pas accompagnés par un responsable légal doivent signer une autorisation parentale. Celle-ci est à fournir lors de l'enregistrement des participants. Chaque participant doit respecter la législation et être couvert par une assurance responsabilité civile ; il demeure responsable des accidents qu'il pourrait occasionner.

Il est recommandé aux randonneurs et coureurs de se munir de chaussures adaptées, d'un vêtement de pluie et d'une lampe individuelle si possible leur permettant d'éclairer chemin et balisage tout au long du parcours. Il est également conseillé d'emporter de l'eau, notamment pour la rando-course des Chevêches.

Il est interdit de fumer sur l'ensemble du parcours et d'y amener des chiens.

Article 6 – Retrait des badges et retour

Les inscrits se verront remettre un badge individuel en fonction du Parcours choisi. Sur ce badge, pour des raisons de sécurité, chaque participant devra indiquer un numéro de téléphone portable auquel on pourra le joindre en cas de retour retardé. L'association HCPR s'engage à ne pas enregistrer ce numéro de téléphone pour une utilisation ultérieure. Le badge sera à remettre au départ du circuit et à récupérer à l'arrivée. Deux numéros d'urgence seront en échange fournis aux participants pour joindre les organisateurs.

Attention : les parcours seront fermés par une équipe balai qui enlèvera à son passage tout marquage du parcours à partir de 21h.

Article 7 – Annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...) l'événement est annulé.

Article 8 – Dommages matériels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels de l'ensemble des participants, ce même s'il en a la garde.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation à La Rando-Course des Chouettes implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

Inscriptions et informations sur : maisondelanature.saintgeyrac@gmail.com